

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 09

Membres présents : 07

Votants : 07

PRÉSENTS : Mesdames Aline LEBIGOT, Sylvie MARCHET, Messieurs, Guillaume de LANNOY, Gérard DEVOS, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Olivier RIQUET

ABSENTS : Monsieur Bernard PELÉ, Jean-Michel FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIQUET

Le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers – Exercice 2021

Information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers - Exercice 2021" ainsi que son annexe, reçues en Préfecture le 23 novembre 2022.

2. Atlas de la Biodiversité Communale de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye / Convention technique et financière de coopération

Un Atlas de la Biodiversité Communale ou ABC est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est un outil de sensibilisation, d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion.

Les connaissances acquises au cours du projet sont capitalisées dans des rendus notamment cartographiques mais aussi des rapports relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et aux perspectives qui en découlent.

La Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL), accompagnée par le PNR LAT a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) le 18 novembre 2020. La CASVL est engagée dans un programme composé de 8 fiches actions déployant 23 opérations transversales sur l'ensemble de son territoire sur une durée de 3 ans. Le programme TEN privilégie une approche globale et transversale. Il permet d'intégrer la biodiversité au sein du développement du territoire, sans négliger les aspects économiques, sociaux et patrimoniaux.

Dans ce cadre, les communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye ont adressé une candidature conjointe sollicitant l'appui du PNR LAT dans la mise en œuvre d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur leur territoire dans le cadre de la fiche action 2 du programme TEN de la CASVL portée par le PNR LAT. Le projet a été déposé à l'appel à projet national de l'OFB en avril 2022. L'ABC Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye est lauréat de l'appel à projet de l'OFB depuis juillet 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention technique et financière de coopération entre les

communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye, et le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT), reprenant les articles sur l'objet de la convention, la gouvernance, les engagements de chaque des parties, les modalités de coordination et de suivi de l'action.

Monsieur Olivier RIQUET indique qu'une délibération a déjà été prise concernant le plan de financement qui reste inchangé. Cette convention permet de détailler les engagements des parties et au PNR d'engager juridiquement des actions (ex : marché de prestations). Monsieur Guillaume DE LANNOY précise que cette convention est un acte administratif officiel nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

Conformément aux engagements exprimés lors de la préfiguration du projet une participation financière des deux communes est intégrée au budget relatif à la mise en œuvre de l'ABC. Celle-ci représente 20 % du montant éligible du projet soit 7.073,80 €, selon une répartition paritaire de 10 % chacune soit 3.536,80 € par commune.

Les communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye verseront 50 % de leur participation (soit 1.768,45 € chacune) au PNR LAT par mandat administratif sous 30 jours à compter de la signature de la convention. Le solde sera versé sous 30 jours à compter du constat de la fin du projet qui sera matérialisé par un courrier du PNR LAT.

Le plan de financement du projet et la convention sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE** de la convention technique et financière de coopération jointe en annexe ;
- DÉCIDE DE S'ENGAGER** à signer ladite convention avec la commune de Fontevraud-l'Abbaye et le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

3. Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget 2023

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues, soit 603.674,36 € x 25 % = 150.918,59 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 150.918,59 €.
- AUTORISE le Maire** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Informations / Questions diverses

- Modification du RIFSEEP pour le personnel communal (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
Ce RIFSEEP comprend l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). La première indemnité est versée tous les mois et la seconde une fois en début d'année.
En 2018, la Commune avait engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et à instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :
 - Prendre en compte la position dans l'organigramme et le niveau d'encadrement,
 - Reconnaître et valoriser l'exercice et les spécificités de certains postes,
 - Susciter l'engagement des collaborateurs et reconnaître leur expérience professionnelle,
 - Favoriser la reconnaissance de l'investissement personnel et professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Révisable tous les quatre ans, Monsieur le Maire propose de revoir les montants annuels mini et maxi ; les modalités d'attribution aux bénéficiaires restant inchangées.

1. Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise – IFSE

La répartition par groupe de fonction selon l'organigramme de la collectivité :

Niveaux ou Groupes	Libellé des groupes de fonction	Cadres d'emploi
G1	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la collectivité - Direction générale des services - Direction générale adjointe - Coordination générale des services - Secrétaire de mairie 	Cadres d'emploi de la catégorie A (B et C pour les secrétaires de mairie)
G2	<ul style="list-style-type: none"> - Direction d'un groupe de services - Responsable de pôle 	Cadres d'emploi catégorie A, B
G3	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable d'un service - Responsable d'une structure : Médiathèque, musée, EHPAD, centre aquatique 	Cadres d'emploi catégorie A, B, C
G4	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au responsable de structure, - Fonctions de coordination, de pilotage de projet - Fonctions administratives complexes - Chargé de mission, chargé d'études - Direction de travaux sur le terrain, contrôle de chantiers 	Cadres d'emploi catégorie A, B, C
G5	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement, animation de proximité, d'usagers - Assistant de direction, - Chef d'équipe, - Gestionnaire, comptable, RH, marchés publics - Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien 	Cadres d'emploi catégorie B, C
G6	<ul style="list-style-type: none"> - Qualifications diplomates requises - Fonctions nécessitant une qualification, habilitation - Horaires atypiques - Sujétions dans le domaine de la sécurité - Fonctions à sujétions particulières 	Cadres d'emploi catégorie C
G7	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de proximité 	Cadres d'emploi catégorie C

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient révisés, comme tels :

Niveaux ou Groupes	Libellé des groupes de fonction	IFSE	
		Mini annuel	Maxi annuel
G1	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la collectivité - Direction générale des services - Direction générale adjointe - Coordination générale des services - Secrétaire de mairie 	1 800 €	8 000 €
G2	<ul style="list-style-type: none"> - Direction d'un groupe de services - Responsable de pôle 	1 400 €	5 300 €
G3	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable d'un service - Responsable d'une structure : Médiathèque, musée, EHPAD, centre aquatique 	1 200 €	5 100 €
G4	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au responsable de structure, - Fonctions de coordination, de pilotage de projet - Fonctions administratives complexes - Chargé de mission, chargé d'études - Direction de travaux sur le terrain, contrôle de chantiers 	1 000 €	5 000 €
G5	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement, animation de proximité, d'usagers - Assistant de direction, - Chef d'équipe, - Gestionnaire, comptable, RH, marchés publics - Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien 	600 €	3 500 €
G6	<ul style="list-style-type: none"> - Qualifications diplomates requises - Fonctions nécessitant une qualification, habilitation - Horaires atypiques - Sujétions dans le domaine de la sécurité - Fonctions à sujétions particulières 	500 €	3 000 €
G7	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de proximité 	100 €	1 000 €

2. Complément Indemnitare Annuel – CIA

Il n'est pas proposé d'attribuer individuellement un CIA.

Cependant, il y a lieu de fixer des montants maximum comme suit :

Niveaux ou Groupes	Cadres d'emploi
G1	1 260 €
G2	1 260 €
G3	1 000 €
G4	1 000 €
G5	900 €
G6	800 €
G7	500 €

Ledit projet de cette nouvelle délibération étant adressé au Comité Technique du Centre de Gestion, cette délibération fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le tableau détaillant les montants minimaux et maximaux de l'IFSE selon les groupes auxquels appartiennent les agents et le tableau du CIA. Il rappelle que l'indemnité a un lien avec le grade des agents, le nombre d'heures réalisées et le résultat de l'évaluation individuelle annuelle.

- Cérémonie Villes & Villages Fleuris

Monsieur le Maire et deux de ses adjoints, Monsieur Jacky LHOMMEDÉ et Monsieur Guillaume de LANNOY se sont rendus le mardi 29 novembre dernier à Savigné-l'Évêque (Sarthe) pour la cérémonie de remise des prix du label Villes & Villages Fleuris ; et c'est avec une grande satisfaction que la commune s'est vu renouveler sa 3^{ème} fleur ! Néanmoins, des pistes de progrès ont été annoncées comme la diversification des floraisons, la formation du personnel aux espaces verts et à l'environnement, l'analyse des espaces avec les fauches tardives, la régulation de la végétalisation sauvage du cimetière...).

Monsieur Gérard DEVOS estime que la commune de Montsoreau a eu de la chance de conserver cette 3^{ème} fleur. Cet avis est partagé par plusieurs élus. Des efforts sont à poursuivre ou à engager pour mériter de conserver ces 3 fleurs. Exemples : haie de charmilles à l'aire de tri, soigner les parterres, mieux maîtriser les herbes sauvages...

Une discussion est entamée sur l'entretien des espaces verts communaux et les rues. Monsieur Guillaume de LANNOY se demande s'il ne faudrait pas revoir la fréquence de ramassage aux portes à portes des déchets verts le vendredi, pour libérer un peu de temps aux agents sur autre chose. Monsieur le Maire indique que cela leur prend environ deux heures dans la matinée. Il ne souhaite pas revoir ce fonctionnement, cela remettrait en cause le contrat passé avec les Montsoréliens sur cette action communale. Monsieur Gérard DEVOS pense que cette action pourrait être questionnée et rappelle que pour les déchets de tonte et feuilles dans les jardins et, le cas échéant si le volume est trop grand, il convient simplement d'aller à la déchetterie de Saumur au lieu de remplir la remorque.

- **Départ de l'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe**
 Monsieur le Maire évoque le départ à la retraite de Monsieur Philippe VENNEVIER au 1^{er} mai 2023. Une offre d'emploi a été communiquée au Centre de Gestion pour approbation et publication. Ainsi, il est précisé dans cette offre, la recherche d'un Responsable des Services Techniques à 35h sur un emploi permanent, avec pour principales missions la direction, la coordination et l'animation de l'ensemble du service, le pilotage des projets techniques de la collectivité.
 Le poste serait à pourvoir dès le 1^{er} avril 2023 de façon à être accompagné par Monsieur Philippe VENNEVIER avant son départ.
- **Distribution des colis de Noël**
 Monsieur le Maire annonce avoir invité les membres du Comité Social le mardi 13 décembre 2022 à 18h30 pour se répartir la distribution des colis aux aînés. Il rappelle par ailleurs que la formule a quelque peu changé cette année puisque les colis ont été commandés chez un fournisseur qui a lui-même préparé les colis. Ainsi, cette année, les couples et les personnes seules ne recevront pas un colis identique. C'est une différence financière de plus de 180 € qui est réalisée cette année.
- **Distribution des bulletins municipaux**
 Monsieur le Maire informe l'équipe municipale que les bulletins municipaux ont été commandés avant le départ en congés de la secrétaire de mairie à la Société ImprimerieFlyer.com. Ainsi, la facture s'élève à 1.058,04 € pour 400 exemplaires ; soit 2,64 € l'unité. La réception desdits bulletins est prévue pour la semaine 51. Les listes de diffusion étant prêtes, il serait judicieux de les distribuer aux habitants courant de semaine 52, entre le 26 et le 30 décembre 2022, accompagnés du calendrier 2023 d'Agglopropreté Kyrielle.
- **Congés d'hiver du personnel**
 Les congés de Noël des agents sont présentés. La continuité du service est assurée entre fin décembre et début janvier.
- **Fuite d'eau**
 Monsieur Gérard DEVOS indique la présence d'une potentielle fuite d'eau en bas de la ruelle du Four banal, qui coule en intermittence. Monsieur le Maire et le bureau municipal se charge de faire le nécessaire.
- **Secourisme**
 Monsieur Jacky LHOMMEDÉ évoque le sujet sur les formations aux élus et suggère qu'ils soient formés aux gestes de premiers secours et secourisme. Une étude sera menée entre divers prestataires de formation pour organiser une session de formation collective.
- **Sécurité routière**
 Monsieur Olivier RIQUET indique avoir été alerté par une habitante sur une problématique de vitesse excessive des véhicules dans la Rue des Abbesses. Le sujet mérite une attention particulière et concerne aussi les autres grands axes (Avenue de la Loire, les quais...). Il suggère une réunion de commission sur le sujet prochainement pour trouver des solutions. Monsieur Guillaume de LANNOY évoque les peintures au sol qui s'effacent et qu'il faudrait refaire. Un équipement mutualisé entre les communes serait pertinent pour ces peintures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Jacky MARCHAND

Jacky LHOMMEDÉ

Guillaume de LANNOY

Gérard DEVOS

Aline LEBIGOT

Sylvie MARCHET

Olivier RIQUET